Grand Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 28 Février 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

Etaient présents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), M. Guerric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.2), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'Ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Jacques CANAL **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de Claude MAIRE **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : **Besançon** : M. Julien ACARD, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Franois** : M. Claude PREIONI **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, C. CAULET, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, M. EL YASSA (jusqu'au 0.1), L. FAGAUT, M. OMOURI (à partir du 0.2), D. POISSENOT, Y. POUJET, R. REBRAB, K. ROCHDI, R. STHAL (à partir du 0.2), G. VAN HELLE, C. PREIONI, S. RUTKOWSKI, P. CONTOZ, P. BELUCHE, A. OLSZAK, JM. BOUSSET, F. LAIDIE (jusqu'au 1.2.2), P. ROUTHIER, Y. DELARUE, JP. MICHAUD

Mandataires : E. MAILLOT, F. PRESSE, C. WERTHE, C. LIME, A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, S. PESEUX (à partir du 0.2), D. DARD, M. LOYAT, M. ZEHAF, P. CURIE, C. THIEBAUT (à partir du 0.2), B. FALCINELLA, D. PARIS, J. CANAL, JL. FOUSSERET, J. KRIEGER, D. GAUTHEROT, G. BAULIEU, E. BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Y. MAURICE, M. DONEY, L. CROIZIER

Délibération n°2019/004629
Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Serre-les-Sapins

Fonds « Centres de village » -
Attribution d'un fonds de concours à la commune de Serre-les-Sapins

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente
Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Fonds Centres de village »	Montant prévu au budget 2019 : 130 000 € Montant de l'opération : 38 159 €
Sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023	

Résumé :
Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une aide financière d'un montant de 38 159 €, au titre du fonds « Centres de village », à la commune de Serre-les-Sapins, pour la sécurisation des déplacements dans le centre ancien et la mise en valeur du cadre de vie.

La commune de Serre-les-Sapins souhaite améliorer la circulation des véhicules, piétons et cycles dans les rues de son centre ancien.
Le programme de rénovation concerne 8 rues, la place du Sergent et la place de la Mairie. Les travaux ont pour objectifs la réduction de la vitesse automobile, la mise en sécurité des carrefours, la mise en accessibilité des cheminements piétons et des accès aux espaces publics. Ils contribueront également à l'embellissement général du village par la mise en œuvre de matériaux de qualité.

La commune profite également de cette opération pour rénover sa fontaine et déplacer le calvaire.

Le projet présenté par la commune de Serre-les-Sapins est éligible au titre de l'axe n°1 du fonds « Centres de village » du Grand Besançon.

Les dépenses liées à ce projet comprennent des éléments de compétence transférés au Grand Besançon dans le cadre de sa nouvelle compétence Voirie. Les calculs ci-après excluent de l'assiette éligible ces dépenses transférées.

Plan de financement prévisionnel (en € HT)

Montant total de l'opération (en € HT)		Autres subventions notifiées	
Etudes	92 931,50	SYDED, DETR	573 200
Travaux	836 500,25		
Total	**929 431,75**	**Total**	**573 200**

Fonds de concours CAGB (en €)			
Postes	**Assiette éligible**	**Taux appliqué**	**Total**
Etudes	42 493,50	50 %	21 246,75
Travaux	67 649,12	25 %	16 912,28
TOTAL Aide CAGB (arrondie)			**38 159**

Dans ce contexte, il est proposé d'accompagner la commune de Serre-les-Sapins et de lui attribuer un fonds de concours d'un montant de 38 159 €.

M. G. BAULIEU(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- **se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 38 159 € à la commune de Serre-les-Sapins, pour la sécurisation des déplacements dans le centre ancien et la mise en valeur du cadre de vie,**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.**

Préfecture du Doubs
Reçu le - 7 MARS 2019
Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 2

Grand Besançon

Convention d'attribution
d'un fonds de concours à la commune de Serre-les-Sapins

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 28/02/2019, d'une part,

Et,

La Commune de Serre-les-Sapins, représentée par son Maire, Monsieur Gabriel BAULIEU, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du ....., d'autre part.

Préambule

Par le biais du fonds « Centres de village », le Grand Besançon soutient les projets des communes et associations du Grand Besançon s'inscrivant dans l'un ou l'autre des axes suivants, tels que visés dans la délibération du 19/05/2016 qui prévoit les critères d'éligibilité et les modalités d'instructions :

- Axe 1 – Aménagement d'espace public destiné à favoriser les aspects de convivialité, de rencontre et d'échange au sein du village ou à améliorer l'entrée de village,
- Axe 2 - Opérations de réhabilitation du patrimoine bâti ancien ou du patrimoine naturel afin de créer un cadre propice au développement touristique du bourg et garant d'aménités pour les habitants,
- Axe 3 - Projets d'aménagements favorisant les modes doux, reliant les quartiers, les lieux de vie (commerces, écoles...), les arrêts de bus ou des haltes ferroviaires,
- Axe 4 - Projets et équipements permettant la reconquête d'espaces naturels ainsi que les activités de découverte et de tourisme des collines des communes signataires de la Charte paysagère du Grand Besançon.

Le projet de la commune de Serre-les-Sapins entre dans l'axe n°1 et, à ce titre, bénéficie du concours du Grand Besançon.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement d'un fonds de concours à la commune de Serre-les-Sapins pour son projet de sécurisation des déplacements dans le centre ancien et mise en valeur du cadre de vie.

Article 2 - Engagements de la commune

La commune de Serre-les-Sapins s'engage à :

- réaliser les investissements prévus,
- démarrer les travaux dans les 12 mois qui suivent la notification à la commune de l'octroi du fonds de concours - ou dans les 24 mois qui suivent l'achèvement de l'étude pré-opérationnelle,
- insérer le logo du Grand Besançon sur tout support d'information et de promotion relatif au projet,
- utiliser l'aide versée par le Grand Besançon aux seuls objets de l'article 1er,
- transmettre au Grand Besançon le compte-rendu financier du projet.

Article 3 - Engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Le Grand Besançon s'engage à accorder un fonds de concours équivalent à 50 % de l'étude et 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux, soit un total de 38 159 € à la commune de Serre-les-Sapins, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 28/02/2019.

Ce montant constitue un plafond et pourra éventuellement être ajusté au vu d'un état récapitulatif des dépenses et recettes et des notifications de subventions.

Article 4 - Modalités de versement du fonds de concours

Le versement du fonds de concours sera effectué par mandat administratif selon le processus suivant :

- acompte de 50 % du montant de l'aide, à réception de la convention signée,
- versement du solde, après réalisation du projet, sur présentation par la commune des copies des factures certifiées acquittées, ainsi que du document annexé à la présente convention, récapitulant les dépenses réalisées et recettes perçues.

Article 5 - Dispositions particulières de contrôle

Le bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services du Grand Besançon, de l'utilisation de l'aide reçue. Il tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 2 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non-prise en compte des demandes d'aide ultérieurement présentées par la commune.

Article 6 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 7 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée du projet.

Article 8 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 9 - Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président du Grand Besançon et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le .....

Pour la commune de Serre-les-Sapins, Le Maire,	Pour le Grand Besançon, Le Président,
Gabriel BAULIEU	Jean-Louis FOUSSERET

ANNEXE
(à retourner, dûment complétée,
avec la demande de versement du solde du fonds de concours)

Je soussigné Monsieur Gabriel BAULIEU, Maire de la commune de Serre-les-Sapins, atteste sur l'honneur avoir réalisé les travaux et recueilli les subventions prévus lors de la notification du fonds de concours du Grand Besançon, à savoir :

	Descriptif	Montant
Descriptifs des **travaux,** Au regard de ceux inscrits dans la délibération		
Subventions perçues		
Critères de développement durable		

Fait à ....., le .....
Le Maire,